

LIVRÉ LE :



Communauté de Communes  
ARDENNE rives de meuse

## BON DE COMMANDE COMPOSTEUR

Je soussigné(e) Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tel :

Mail :

### *Espaces verts*

Surface totale :

de 0 à 300 m<sup>2</sup>

de 300 à 500 m<sup>2</sup>

plus de 500 m<sup>2</sup>

(NB : le volume utile du composteur a été estimé à 1 litre par m<sup>2</sup>).

Longueur de haies : ..... mètres

### *Commande du composteur*

Je désire commander :

- un composteur :

15,00 € (environ 400 litres selon modèle)

Bois

*ou*

30,00 € (environ 600 litres selon modèle)

Plastique

- un lombricomposteur :

36,00 €

- un bioseau (fourni gratuitement lors de l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur) :

oui

non

**J'ai pris connaissance que le matériel me sera livré après avoir suivi la formation au compostage, à une date qui me sera fixée ultérieurement par le service environnement.**

### *Modalités de paiement*

Chèque à l'ordre du Trésor Public

Espèces *Trésor Public, 6 rue de Montmorency, 08230 ROCROI ou chez les buralistes partenaires sur présentation du titre de recettes*

Paiement en ligne – via TIPI

Date :

Signature :

**Merci de bien préciser vos coordonnées téléphoniques afin que le Service Environnement puisse prendre contact avec vous pour la livraison.**

**Formulaire à retourner à l'adresse suivante : 29 rue Méhul 08600 Givet ou par mail : [environnement@ardennerivesdemeuse.com](mailto:environnement@ardennerivesdemeuse.com)**

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service Environnement au 03.24.41.50.90.**

LIVRÉ LE :



Communauté de Communes  
**ARDENNE** rives de meuse

## Nos composteurs



### Dimensions / Poids / Épaisseurs :

COMPOSTEURS	400 L BOIS	600 L BOIS	390 L PLASTIQUE	620 L PLASTIQUE	BIOSEAU 10 L	LOMBRI- COMPOSTEUR 40 L
HAUTEUR (CM)	79,50	79,50	94,60	79,00	31,80	49
DIMENSIONS	81,50 x 81,50	96,50 x 96,50	80,10 x 80,10	hexagonal Diam : 126	24,60 x 27,80	Diamètre : 47
POIDS A VIDE (KG)	23	25	16,50	22	0,725	7,20

### Garantie :

La Communauté de Communes garantit, pendant 1 an, le composteur, à partir de sa date de réception, contre tous vices et défauts de fabrication. Cette garantie ne s'applique pas en cas de détérioration due à une utilisation anormale, non prévue par les notices d'utilisation ou le non-respect des instructions d'assemblage. Toute modification apportée au produit sans l'accord préalable du vendeur entraîne la perte de la présente garantie. Cette garantie couvre la résistance à la corrosion des parties métalliques, suivant les normes de performance : NFA 91011, NFA 91102 et la norme d'exigence NFX 41002.

Durant cette période de garantie, la Communauté de Communes fournira gratuitement les pièces nécessaires à la réparation du composteur.